



## Droit au Conge de naissance

Par **LAURENT MICHEL**, le **30/11/2018** à **14:11**

je vais être bientôt papa et j'ai droit a 3 jours pour congé de naissance qui prime code du travail ou convention collective qui prime  
merci

Par **P.M.**, le **30/11/2018** à **17:21**

Bonjour,

L'[art. L3142-4 du Code du Travail](#) prévoit effectivement trois jours pour chaque naissance survenue à son foyer ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, cette durée ne peut être inférieure à cette disposition d'ordre public mais une convention ou un accord collectif d'entreprise ou, à défaut, une convention ou un accord de branche peut en prévoir une supérieure...